



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation : 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/152 portant présentation du rapport d'activité et du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement du SIDEN-SIAN

Membres présents (54 titulaires et 1 suppléant) : WAXIN Vincent, VIREMOUNEIX-DELHAYE Evelyne (S), HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : DOYER Claude, BONIFACE Patrice, HAVART Ludovic

Membres absents (7) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RIQUET Alain, TRIOUX COURBET Sandrine, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : BASQUIN Alexandre à DUDANT Pierre-Henri, PORTIER Carole à WAXIN Vincent, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GOURAUD Francis à GOETGHELUCK Alain, JUMEAUX Stéphane à OLIVIER Jacques, DOERLER-DESENNE Axelle à QUEVREUX Patrice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/152 portant présentation du rapport d'activité et du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement du SIDEN-SIAN

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN a transmis l'ensemble des documents d'information sur l'activité 2022 du SIDEN-SIAN et de ses régies : NORÉADE Eau et NORÉADE Assainissement.

Ces rapports devant faire l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2224-5,

Vu la notification du 2 octobre 2023 du rapport d'activité 2022 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement,

L'Assemblée prend acte de la présentation :

- Du Rapport d'activités 2022 ;
- Du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOS) public d'eau potable et d'assainissement 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Annexe(s) - Rapport d'activité 2022

Annexe(s) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOS) public d'eau potable et d'assainissement 2022

<p>Acte rendu exécutoire par Publication le 18/12/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 18/12/2023 <i>Vu, Le Président</i></p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional</p>   <p>Serge SIMEON</p>
---	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

**SIDEN
SIAN**

Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE

S²LOW

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Un Syndicat, deux Régies

P.5 à P.25

Coup d'œil sur les chiffres clés de l'année, nos compétences et notre organisation.

2022, mois par mois

P.27 à P.57

Naviguez au fil des mois pour découvrir notre actualité de 2022.

À chaque compétence, un expert

P.59 à P.69

Retrouvez 5 métiers de nos Régies SIDEN-SIAN - Noréade.



Vue aérienne du chantier de La Station d'Épuration d'Enquin-lez-Guinegatte prise par le drone de Noréade.



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE

L'édito du Président



Un Syndicat, deux Régies, trois défis

Pour le Syndicat intercommunal SIDEN-SIAN que j'ai l'honneur de présider et pour ses deux Régies Noréade, 2022 restera marquée par les trois défis auxquels nous avons dû et su faire face.

Tout d'abord, même si cela a déjà tendance à s'estomper dans les mémoires, le Covid-19 pour lequel 2022 aura été la dernière année en tant que pandémie, avec une ultime vague extrêmement contagieuse dans les premiers mois. Cependant, grâce à l'esprit de responsabilité qui a animé le personnel de nos Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement et que je tiens à saluer de nouveau, toutes nos missions ont pu, comme depuis le déclenchement de la crise sanitaire en 2020, être assurées sans interruption.

Ensuite, à compter de l'agression russe du 24 février, 2022 a été l'année du commencement de la guerre en Ukraine. Ce conflit qui pouvait paraître bien étranger à l'activité du SIDEN-SIAN a en réalité entraîné des répercussions extrêmement importantes, avec notamment un impact considérable sur les prix de l'énergie et singulièrement de l'électricité, mais aussi des matières premières ou de produits indispensables au fonctionnement au quotidien de nos installations ainsi que sur le coût des chantiers qui sont conduits par les entreprises locales dans le cadre de nos appels d'offres.

Dans ce contexte difficile, grâce à une situation financière très saine et à l'évolution de nos tarifs désormais écoresponsables à laquelle les élus administrant le SIDEN-SIAN ont bien voulu procéder, nous avons pu affronter cette inflation inédite depuis des décennies en maintenant un niveau élevé d'investissements dans le cadre d'un plan pluriannuel que nous avons rééchélonné en l'adaptant aux absolues nécessités de la transition écologique.

Enfin, 2022 aura bien sûr aussi été l'année d'une sécheresse historique, à laquelle nous avons su faire face grâce à notre stratégie d'interconnexions entre nos différents champs captants menée depuis des décennies et qui a été validée de manière tout à fait incontestable, et ce Rapport revient naturellement sur la manière dont cet épisode a pu être surmonté.

En vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous en souhaite une bonne lecture.

Cordialement,

Paul RAOULT

Président du SIDEN-SIAN

Président du Conseil d'Exploitation des Régies

SIDEN-SIAN - Noréade Eau

et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement

SOMMAIRE

05

LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES SIDEN-SIAN - NORÉADE

- 06 - Notre territoire de compétence
- 07 - Retour aux fondamentaux
- 08 - Les chiffres clés
- 10 - Nos compétences
- 13 - L'organisation générale du Syndicat
- 15 - Une gestion efficace menée par les Élus
- 16 - Les différentes instances du SIDEN-SIAN et ses Régies
- 18 - Les actions de protection de l'environnement
- 24 - Les actions solidaires internationales
- 26 - Un service public assuré en continu

27

2022, MOIS PAR MOIS

- 1^{er} trimestre 2022
- 28 - La visibilité télévisuelle du SIDEN-SIAN et de ses Régies
- 30 - Une reconnaissance nationale pour notre stratégie d'interconnexions
- 34 - Un livret-jeu mis à la disposition des écoles
- 2^e trimestre 2022
- 36 - Une nouvelle Directrice des Ressources Humaines
- 38 - Inaugurations et visites des centres
- 44 - Les 30 ans de présidence de Paul RAOULT
- 3^e trimestre 2022
- 48 - Vers un nouveau Centre d'Exploitation à Saint-Sylvestre-Cappel
- 52 - Face à une sécheresse historique
- 54 - Des élus sur tous les fronts
- 4^e trimestre 2022
- 56 - Vers la valorisation des eaux d'exhaure
- 58 - Huit rencontres d'information et de concertation avec les élus
- 60 - Un bouclier tarifaire mis en place pour les abonnés

63

5 COMPÉTENCES, 5 EXPERTS !

- 64 - Didier RAMELOT / Magasinier et Gestionnaire Infrastructures
- 66 - Fabien LESUEUR / Conseiller Assainissement
- 68 - Ianis DUPONT / Chargé d'Opérations Territoriales
- 70 - Véronique RODRIGUEZ / Manager de Proximité au Service Relation Abonnés
- 72 - Virginie DUDZINSKI / Chargée d'Opération d'Investissement Spécialisé

74

INFORMATIONS

- 74 - Nous contacter
- 75 - Nous trouver

Sainte-Marie-Cappel - Vers 1955

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE



LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES SIDEN-SIAN - Noréade

Notre territoire de compétence

P.6 & P.7

Retrouvez la carte du Syndicat.

2022 en chiffres

P.8 & P.9

Retour en chiffres sur l'année 2022 pour le SIDEN-SIAN - Noréade.

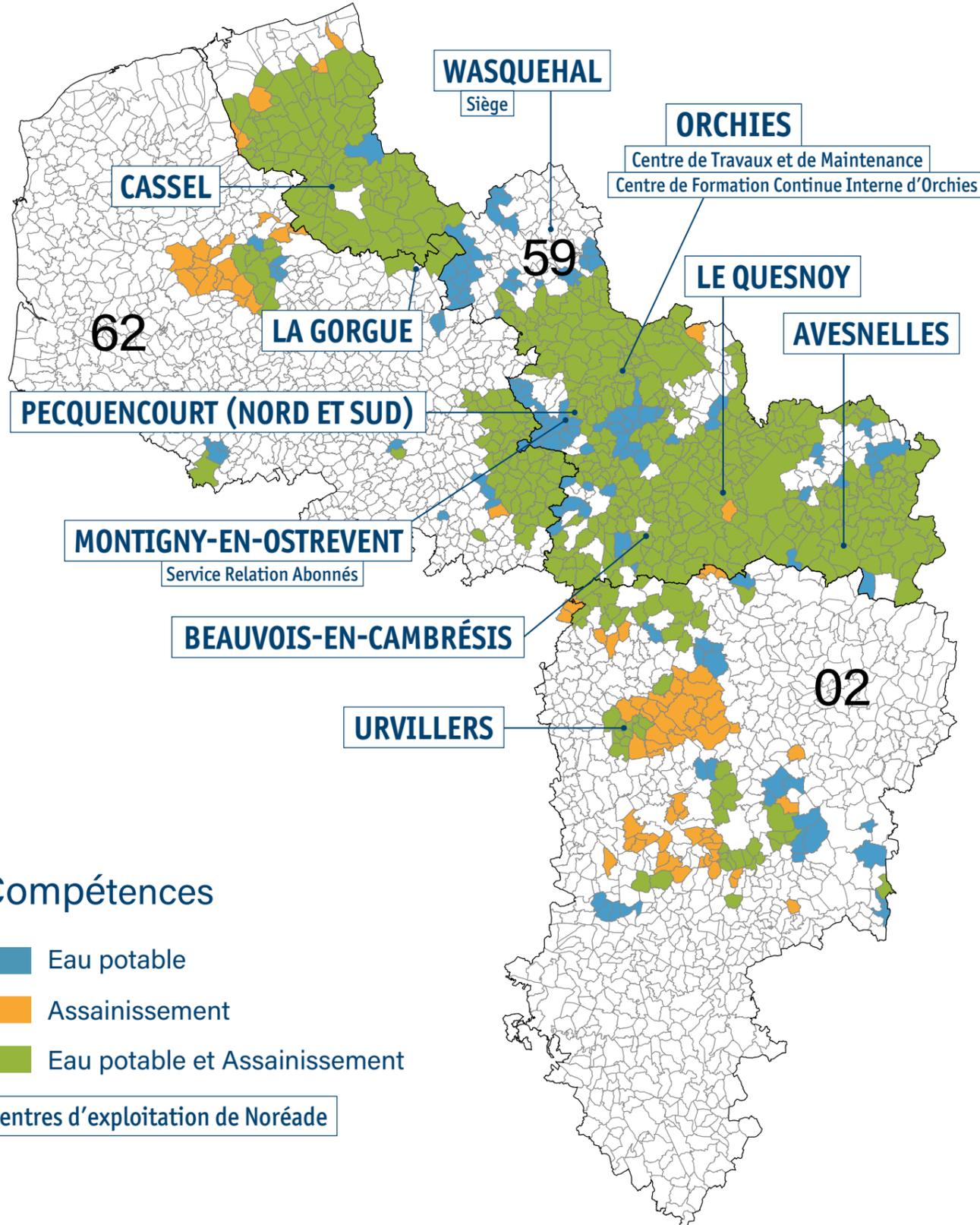
Compétences & Organisation

P.10 à P.16

Organigramme, compétences, instances... l'organisation des Régies en détail !

Notre territoire de compétence

Carte indiquant les communes adhérentes pour nos deux principales compétences et l'implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies.



Compétences

- Eau potable
 - Assainissement
 - Eau potable et Assainissement
- Centres d'exploitation de Noréade

Retour aux fondamentaux

Pour le SIDEN-SIAN, l'histoire commence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : « Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent, les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...). Toutes ces considérations doivent conduire l'assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème ». Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

Trois axes stratégiques

- 1 - **PROXIMITÉ**, avec l'implantation de Centres d'exploitation au plus près des abonnés,
- 2 - **SOLIDARITÉ**, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- 3 - **GLOBALITÉ**, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et la gestion des installations de production, de gestion et de distribution.

Très vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes (171 000 habitants). Au début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

1971 : au tour de l'assainissement

Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel de plus en plus importants. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

Les 5 principes fondateurs au cœur de l'action du SIDEN-SIAN depuis sa création

- Transfert complet des compétences,
- Péréquation tarifaire,
- Exploitation en Régie,
- Principe de proximité,
- Composition du Comité Syndical par désignations directes et indirectes.

Les chiffres clés du SIDEN-SIAN en 2022

" L'argent de l'eau, reste à l'eau "

Eau potable

82,6 M€
 DE RECETTES
 EXPLOITATION EAU

nombre d'abonnés
397 227
 EAU POTABLE

nombre de communes
649
 EAU POTABLE

€11 271
 de conduites de
 DISTRIBUTION

54,2
 MILLIONS DE M³
 d'eau potable distribués

39,1 M€
 TRAVAUX
 D'INVESTISSEMENT

Assainissement Collectif

92,3 M€
 DE RECETTES
 ASSAINISSEMENT/GEPU

logements desservis
301 884
 ASSAINISSEMENT

nombre de communes
608
 ASSAINISSEMENT
 COLLECTIF

€7 598
 de réseaux de
 COLLECTE

34,2
 MILLIONS DE M³
 d'eaux usées traités

47,1 M€
 TRAVAUX
 D'INVESTISSEMENT

Défense Extérieure Contre l'Incendie

nombre de communes
492
 D.E.C.I

12 600
 points d'eau
 INCENDIE

Assainissement Non Collectif

nombre de communes
510
 ASSAINISSEMENT
 NON COLLECTIF

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

nombre de communes
538
 EAUX PLUVIALES

Compétences

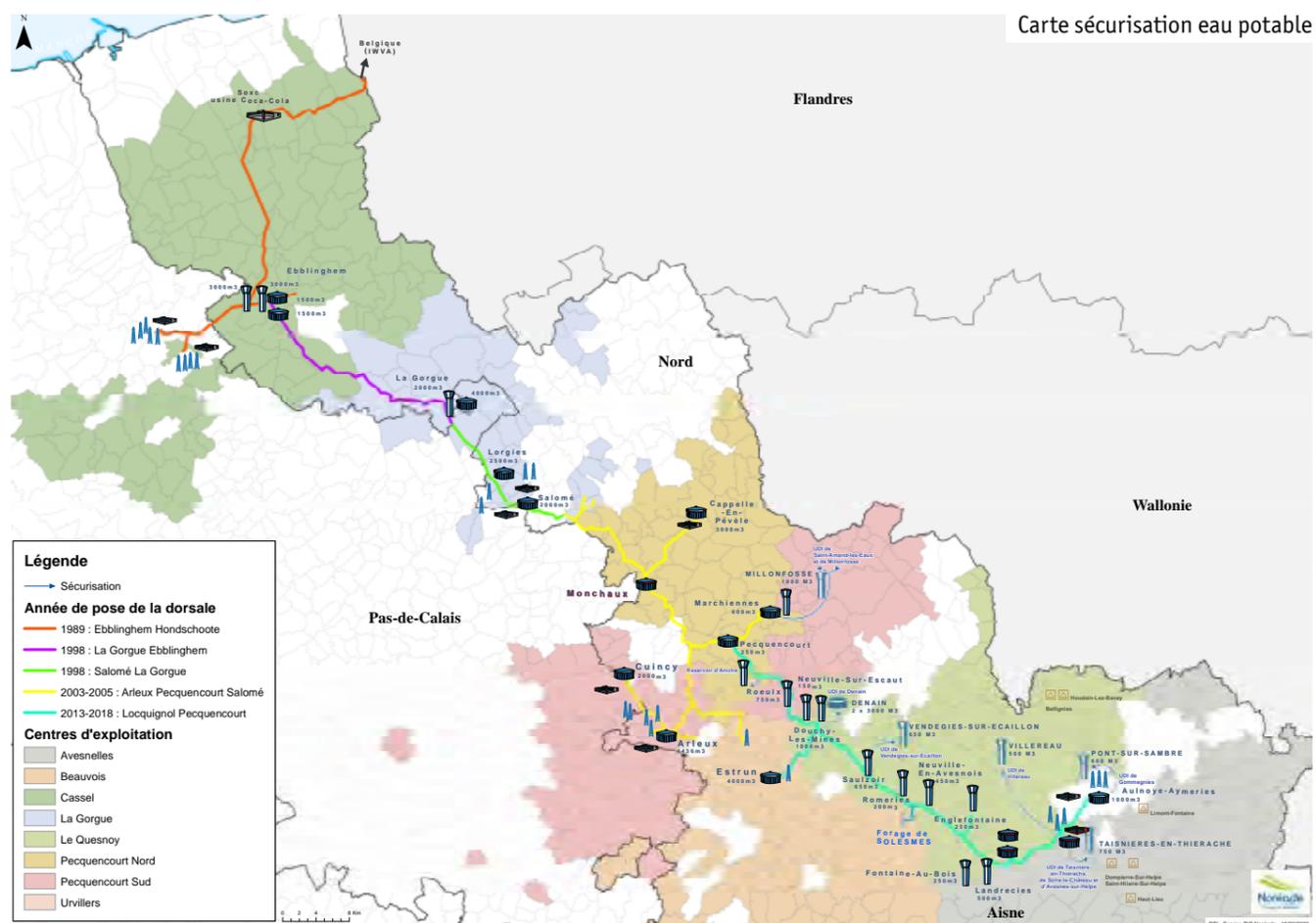
Les compétences à la carte du SIDEN-SIAN se divisent en deux catégories :

LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC)

regroupant les trois compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF (SPA)

regroupant les quatre compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Défense Extérieure Contre l'Incendie, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.



A. Les Services publics à caractère industriel et commercial

Compétence « Eau potable »

Cette compétence est définie légalement par le *Code Général des Collectivités Territoriales* (CGCT) : « Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

est un service d'eau potable » (article L.2224-7 du CGCT). Confiée au SIDEN-SIAN et la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Eau, cette compétence correspond schématiquement et concrètement à deux grandes activités :

- La production d'eau (extraction, traitement et transport),
- La distribution d'eau (réseaux, compteurs).



Station d'épuration de Wallon-Cappel

Compétence « Assainissement Collectif »

L'article L. 2224-8 du CGCT pose le principe de la compétence Assainissement Collectif. Elle comprend :

- La mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte ».

B. Les Services publics à caractère administratif

Compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

L'article L.2226-1 du CGCT définit cette compétence : « La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

La commune ou l'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif.



Crédits Photo : ADOPTA - <http://adopta.fr>

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
 Reçu en préfecture le 18/12/2023
 Publié le
 ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE

- La collecte, le tra
 - L'élimination des
 Ces missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Assainissement.

Compétence « Assainissement Non Collectif »

L'article L 2224-8 du CGCT précise que la compétence Assainissement Non Collectif consiste en une mission de contrôle obligatoire se déclinant en 3 missions :

- Un examen préalable de la conception pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Ces missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Assainissement.

Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

- Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.
- Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.



Citerne souple DECI - BEAUFORT

Compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Sous l'autorité de police compétente, le Syndicat exerce de plein droit, aux lieu et place de chacun de ses membres lui ayant transféré cette compétence, le service public de *Défense Extérieure Contre l'Incendie* (DECI) visé sous les articles L 2225-1 et suivants du CGCT. Le Syndicat exerce cette compétence dans la limite des attributions susceptibles d'être dévolues aux syndicats mixtes. Ces principales attributions sont notamment les suivantes :

- Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.
- Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement. Lorsque la réalisation d'ouvrages, d'aménagements et de travaux sur le réseau d'eau potable du Syndicat est nécessaire pour assurer la défense incendie d'une partie du territoire syndical, le Comité du Syndicat délibère sur les conditions et les modalités de prise en charge de ces investissements.
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi

que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.

Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

La compétence GEMAPI est définie par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre tous travaux, actions, ouvrage ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'organisation générale du Syndicat

Comment est composé notre Comité Syndical ?

Des Grands Électeurs, désignés par les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents, constituent des Collèges Electoraux d'Arrondissement ou de Département qui désignent les Délégués siégeant au Comité du SIDEN-SIAN pour chacune des compétences suivantes :

- **Eau Potable**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Collectif**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Non Collectif.**
- **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.**
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

En parallèle, les collectivités adhérentes, pour les compétences Eau Potable ou Assainissement Collectif lorsqu'elles sont transférées pour un poids de population supérieur ou égal à 5 000 habitants, désignent directement leurs Délégués siégeant au Comité Syndical.

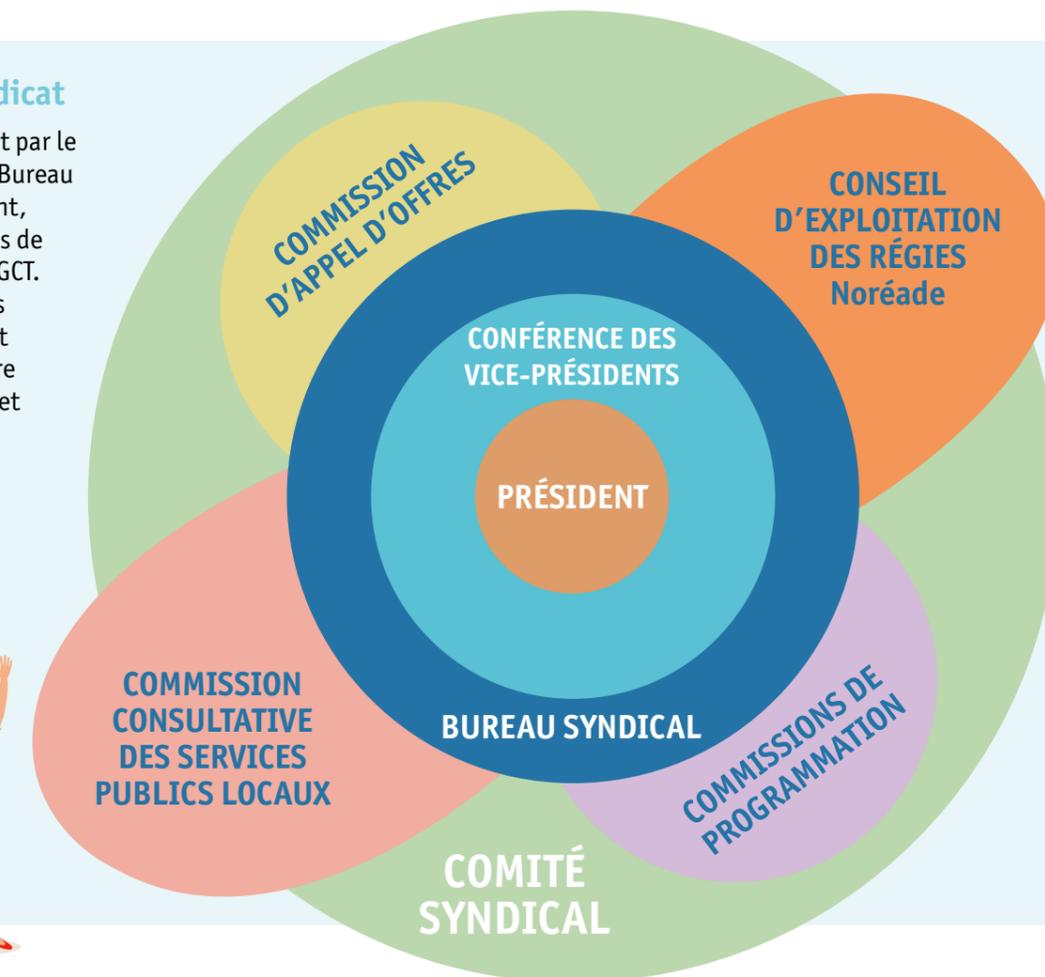
Le nombre total des délégué(e)s et la somme des voix qui sont détenues au Comité Syndical varient en cours de mandat selon les adhésions de collectivités, décès et démissions d'élus désigné(e)s par les collèges de grands électeurs en début de mandat. Au 1^{er} septembre 2023, date à laquelle ce rapport a été finalisé, 138 délégués portaient 235 voix, dont, réparties ainsi selon les compétences du SIDEN-SIAN :

Eau Potable	96 voix
Assainissement Collectif	84 voix
Assainissement Non Collectif	14 voix
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	21 voix
Défense Extérieure Contre l'Incendie	20 voix

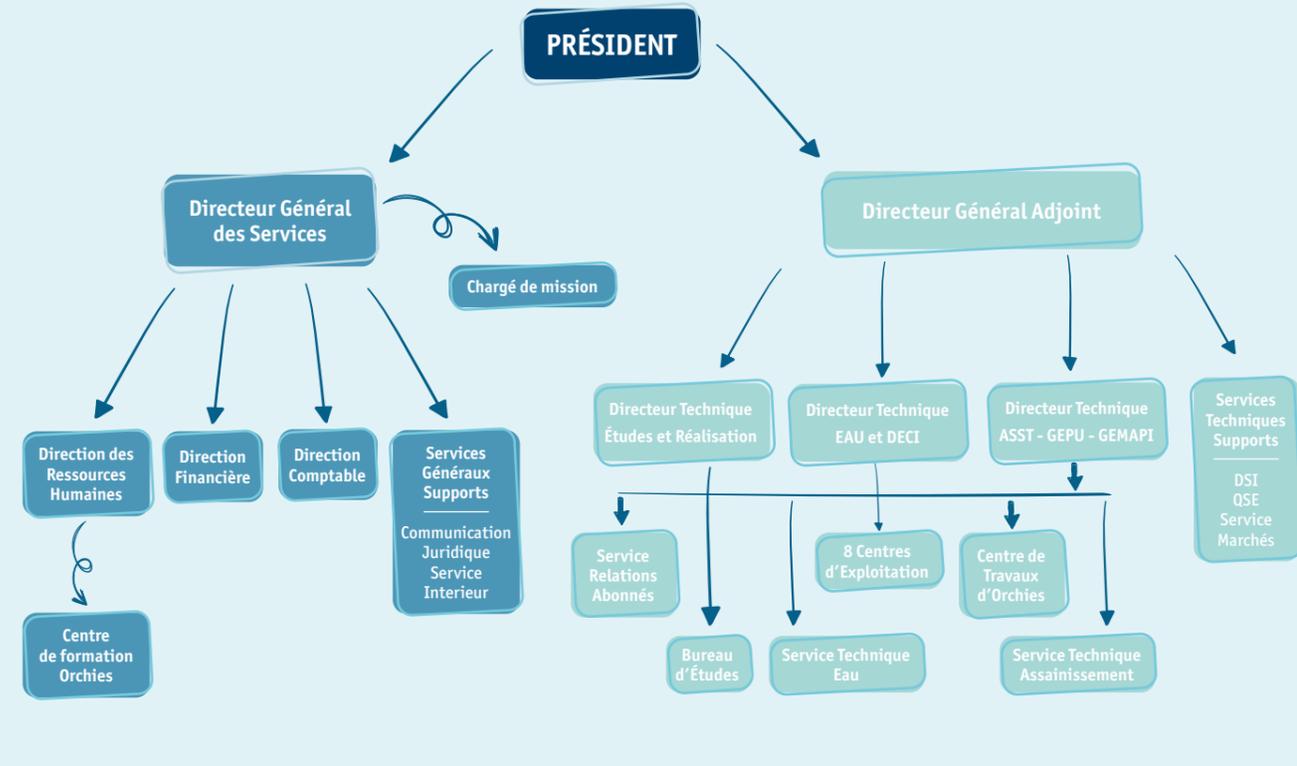
Les instances du Syndicat

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT. D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

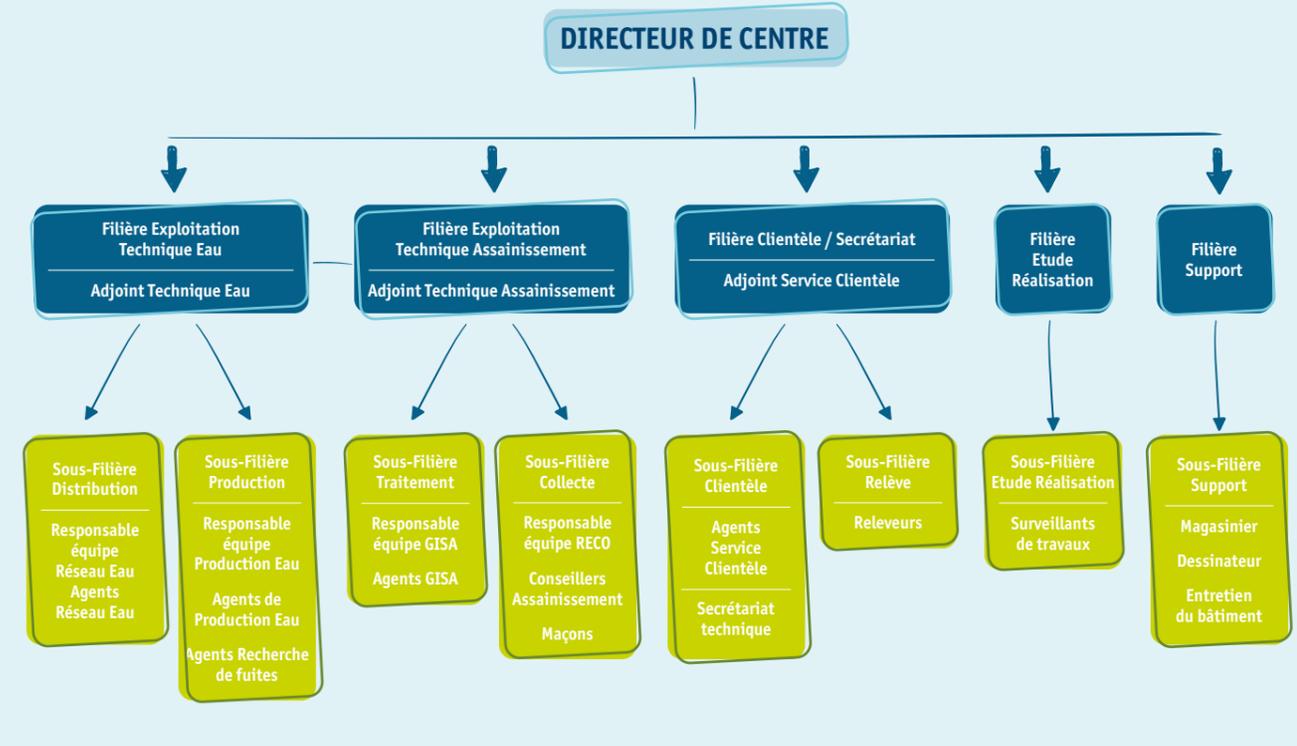
Retrouvez la liste des Délégués du SIDEN-SIAN sur



Organigramme du siège



Organigramme des centres



Une gestion publique efficace menée par les élus



Lors d'une Rencontre de Territoires

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). A ce jour, aucune intercommunalité (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté urbaine, Métropole) n'a transféré tout ou partie de la compétence GEMAPI au SIDEN-SIAN (Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI).

Le mode de gestion publique en régies, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'État avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement. Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service, l'état des ouvrages

et installations existantes, l'évolution de la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit. Les travaux sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement consacrés à l'autofinancement des opérations à venir.

Les communes ou EPCI dont les services d'eau potable et d'assainissement collectif ont été transférés au SIDEN-SIAN n'ont pas à participer financièrement à la gestion de ces services. A cet égard, les redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, ainsi que les cotisations versées par les communes dans le cadre des services GEPU et DECI, couvrent la création, le renouvellement, l'amélioration, le renforcement, la maintenance et la gestion de l'ensemble des installations nécessaires à chaque service et ceci, dans un esprit de mutualisation au sein de chaque compétence.

Les différentes instances du SIDEN-SIAN et de ses Régies

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical entièrement composé d'élus et qui, comme un Conseil Municipal pour une commune, doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le Bureau Syndical réunit 40 membres issus du Comité Syndical.

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT.

D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre des marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propositions d'attribution sont ensuite soumises à validation du Bureau Syndical ou du Comité Syndical.

Les régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement sont dotées d'un Conseil d'Exploitation,

composé du Bureau Syndical et de représentants des associations de consommateurs. Il donne son avis sur toutes les délibérations relatives aux Régies avant qu'elles soient soumises au Comité ou au Bureau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) instance légale du Syndicat, composée d'élus et de représentants des consommateurs, a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Parmi les compétences de la CCSPL se trouve l'examen du rapport sur le prix et de la qualité des Services (RPQS).

Enfin, à l'initiative du Président, une Conférence des Vice-Présidents a été créée en 2020 afin de doter le SIDEN-SIAN d'une instance de réflexion et des commissions thématiques sont réunies sur des sujets d'actualité, comme en mai 2022 afin de préparer le plan de communication «sécheresse» dont le SIDEN-SIAN a pris l'initiative.



Comité Syndical - 7 novembre 2022



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE



Les actions de protection de l'environnement

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, œuvre au quotidien pour la protection du petit et du grand cycle de l'eau. Il souhaite promouvoir une approche plus globale des problématiques de l'eau afin de préserver, voire reconquérir, la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour cela, le Syndicat dispose de plusieurs leviers et partenaires.

Les ORQuE

Une démarche innovante dont le SIDEN-SIAN a été précurseur

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe un objectif de «bon état» des masses d'eau souterraines et superficielles, des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQuE) ont été initiées de manière pilote par le SIDEN-SIAN. Elles visent à étudier l'ensemble des facteurs de pression sur la qualité de la ressource en eau d'un territoire puis à engager un travail concret avec les acteurs locaux afin d'améliorer la situation.

Au démarrage d'une ORQuE, un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) est établi à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages concernés. Au cours de cette étude, un état des lieux est réalisé pour préciser la vulnérabilité de la nappe et identifier l'ensemble des sources de pollution diffuses et ponctuelles pouvant influencer la qualité de la ressource. A l'issue de l'étude, un programme d'actions est défini et une phase opérationnelle est engagée. Le succès des ORQuE, véritables projets de territoires, passe alors par la mobilisation volontaire de l'ensemble des acteurs (collectivités, industriels, artisans, agriculteurs et particuliers) et l'adoption de bonnes pratiques.

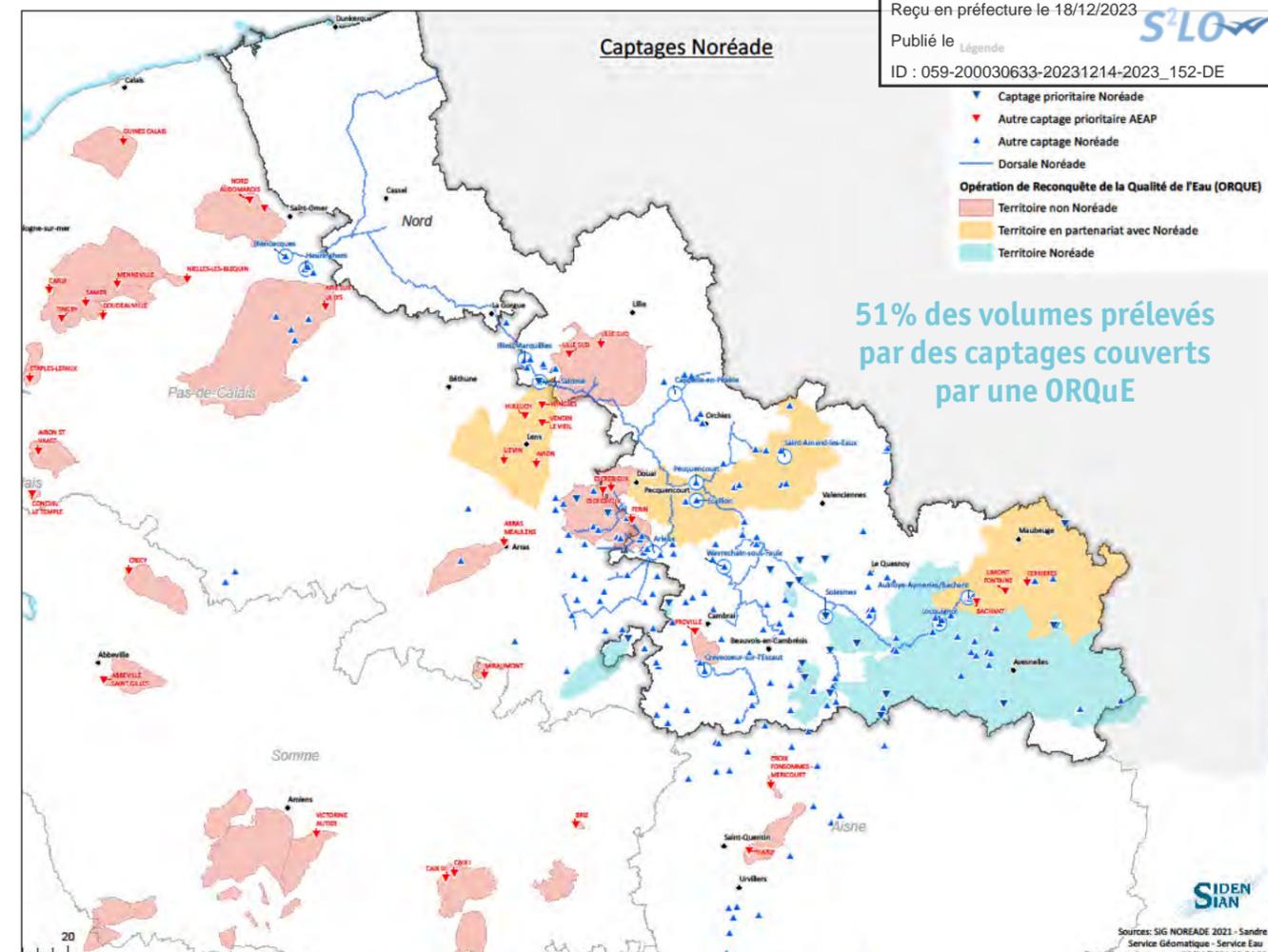
Le SIDEN-SIAN a pris part en précurseur à ces démarches dès 2006 et des agents sont aujourd'hui spécialisés dans ces opérations. Ils proposent notamment des diagnostics individuels aux agriculteurs pour évaluer les risques de pollution et les prévenir. Les communes et collectivités sont également accompagnées pour supprimer l'utilisation de désherbants chimiques dans les espaces publics. Une communication importante complète ces actions pour valoriser et accompagner les dynamiques de territoire auprès des particuliers et des scolaires.

Plus de la moitié de la ressource en eau concernée

Le SIDEN-SIAN, soutenu par l'Agence de l'eau Artois Picardie (AEAP), a lancé un premier projet centré autour de huit communes et deux champs captants en 2006 sur le secteur de Saint-Aubin et Sars-Poteries. Devant des résultats encourageants, deux autres projets de plus grande ampleur ont suivi rapidement. Le premier, en 2009, a concerné le secteur sud du bassin versant de la Scarpe aval avec 48 communes où sont prélevés chaque année plus de 17 millions de m³. En 2010, un second secteur a étendu l'opération pilote de Saint-Aubin /Sars-Poteries à 45 communes au sud de l'Avesnois où sont implantés 42 captages. Le diagnostic du territoire Sud Avesnois a été réalisé intégralement en interne, avec le concours du Parc Naturel Régional, référent sur la partie «eaux superficielles».

En 2012, deux nouvelles ORQuE ont été lancées sur le secteur d'Inchy/Troisvilles et Neuville/Solesmes. En 2013, le SIDEN-SIAN a complété la préservation de la ressource avesnoise en s'engageant dans un partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS) et la Communauté de Communes Sambre Avesnois pour 58 communes situées au nord de Saint-Aubin/Sars-Poteries. Enfin, en 2021, les ORQuE de Saint-Benin, Haynecourt, Moeuvres et de la Vallée de l'Ecaillon ont été mises en place.

Au total, l'ensemble de ces opérations participe à la préservation de 51 % de la production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau.



Avec le soutien de l'ensemble des services et de l'AEAP

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des ORQuE, des aides sont accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et elles financent le poste de l'intervenant rattaché aux Régies SIDEN-SIAN Noréade à hauteur de 70%. Les diagnostics et suivis agricoles sont également soutenus et des communes aidées.

Le reste des opérations est entièrement pris en charge par le SIDEN-SIAN, ce qui a représenté en 2022 un budget de 380 000€. Le Syndicat met également à contribution l'expertise des agents des Centres d'exploitation (production eau, SPANC, etc.) et des services supports (communication, cartographie, marchés, bureau d'études, etc.) pour mener à bien les missions relatives aux ORQuE.

Aujourd'hui, les ORQuE sont appelées à passer le relais aux « Contrats d'Action pour la Ressource en Eau » (CARE) dans lesquels le SIDEN-SIAN poursuivra ses actions.





La préservation des écosystèmes

Des dispositions réglementaires respectées avec la plus grande rigueur

Le SIDEN-SIAN se doit de suivre les travaux et études menés par les différents SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de son territoire de compétence pour l'identification des zones humides. Celles-ci sont intégrées à son Système d'Information Géographique (SIG) pour une connaissance complète de ces zones en cas de futurs projets d'aménagement. De cela découle, lors de la création de stations d'épuration ou d'ouvrages d'eau potable, la mise en œuvre de la séquence ERC qui a pour objectif d'Éviter les atteintes à l'environnement, de Réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si nécessaire, de Compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni assez réduits. Lorsqu'à la suite de cette séquence ERC les arrêtés d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau comportent des prescriptions de mesures compensatoires, ces dernières sont alors mises en œuvre. Dès lors, le suivi est réalisé par un même service au sein de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, formé à la gestion des zones humides, évitant ainsi que les zones de compensation ne soient gérées comme des sites techniques classiques.



Sensibilisation d'écoliers au lagunage d'Elincourt

En 2022, le SIDEN-SIAN Noréade a consacré 74 000 € TTC aux études réalisées en lien avec la séquence ERC et cinq constructions de stations d'épuration se sont accompagnées de mesures de compensation.

Les actions mises en place ont, par exemple, été :

- des aménagements des terrains pour améliorer le caractère hygrophile des sites ;
- des ensemencements avec des mélanges de graines correspondant à la flore du milieu à restaurer ;
- des plantations réalisées sur les sites ;
- la création d'une mare pour servir de lieu de reproduction aux amphibiens ;
- la réalisation systématique d'inventaires faune/flore après l'achèvement des travaux ;
- la mise en place de zones de refuge pour la faune ;
- un suivi des plantes exotiques envahissantes ;
- des travaux d'arrachage aux périodes propices ;
- un suivi écologique biennal, réalisé par un bureau d'étude indépendant, sur chaque site ;
- la présentation des travaux d'aménagement via des panneaux pédagogiques.

A titre d'exemple la construction de la Station d'Épuration de Thumeries a amené le SIDEN-SIAN à acquérir un terrain de 8 200 m² et à réaliser des travaux pour augmenter sa valeur écologique pour un budget global de 99 600 € TTC.

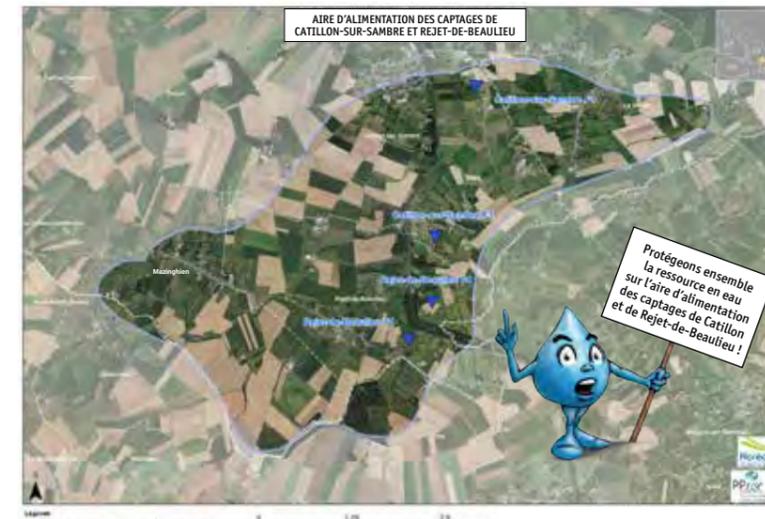
De nombreuses actions menées sur la base du volontariat

Conscient de l'importance de la préservation des écosystèmes, le SIDEN-SIAN a choisi d'aller au-delà de la réglementation. Depuis 2015, les agents des Régies sont formés à la gestion la plus écologique possible des quelque 1 000 sites appartenant au Syndicat. Alors que la Loi Labbé tarde encore parfois à être appliquée, les produits phytosanitaires sont complètement proscrits et un entretien différencié des terrains est systématiquement mis en place. Cette gestion écologique de la végétation permet de préserver la santé des sols et accueillir la biodiversité.

A hauteur de 9 000 € TTC par an depuis 2020, le SIDEN-SIAN est aussi devenu un partenaire du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France qui réalise des inventaires écologiques et établit des notices de gestion sur les sites présentant des enjeux écologiques particuliers. Aussi, des animations sont programmées pour les publics scolaires

et elles permettent de sensibiliser les classes sur l'importance des zones humides et la ressource en eau. Ainsi, des classes sont accueillies au Vallon de la Petite Becque à Herzeele dont le SIDEN-SIAN, propriétaire du terrain, a confié la gestion au Conservatoire. Sur ce site, où la flore est composée de 111 espèces végétales, et la faune d'espèces remarquables de poissons, oiseaux et invertébrés, sept demi-journées sont consacrées chaque année à la sensibilisation des écoliers. Des partenariats ont été également noués avec les Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et de Scarpe Escaut afin de promouvoir la bonne gestion des zones humides existantes, ce qui permettra la transmission de pratiques vertueuses sur la mise en œuvre de la doctrine ERC évoquée ci-dessus.

Enfin, le SIDEN-SIAN projette de compléter son SIG pour y inclure la végétation, de manière à acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et de faciliter le croisement avec d'autres enjeux (zones humides remarquables, cours d'eau, etc.).



Diplôme d'ambassadeur à destination des écoliers



Livret Zéro Phyto



La communication externe

Le rôle des réseaux sociaux dans la préservation de la ressource

Depuis mai 2021, le SIDEN-SIAN a décidé d'investir les réseaux sociaux pour, notamment, sensibiliser aux éco-gestes. A raison de trois publications par semaine sur LinkedIn et Facebook, des conseils « consommation » sont ainsi proposés aux abonnés et à l'ensemble des utilisateurs.

En 2022, les 318 posts publiés sur les comptes Facebook et LinkedIn ont généré **plus de 48 000 clics pour 714 000 impressions.**

Un budget de communication pour des insertions dans les médias traditionnels

Alors qu'à l'été 2022 commençait l'envoi d'un flyer joint aux factures des abonnés pour inciter à la préservation de la ressource en eau face à une sécheresse historique, les élus administrant le SIDEN-SIAN ont décidé de recourir également aux médias dans une démarche jusqu'alors inédite pour le Syndicat. Son but était de sensibiliser le grand public et de diffuser le message « L'eau, la maîtriser, c'est économiser » afin de lier les économies d'eau et les économies pour les abonnés.

Pour un budget de 100 000 €, dont 20 000 € subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de nombreux supports de communication ont été utilisés pour expliquer le fonctionnement de la recharge des nappes phréatiques dans les Hauts-de-France. Ainsi, des insertions presse ont été réservées dans des éditions ciblées de La Voix du Nord et de L'Observateur, et des messages ont été diffusés sur les stations de radio locales, les lecteurs et auditeurs étant invités à se rendre sur le site Internet de www.noreade.fr afin de découvrir les éco-gestes et les appliquer au quotidien.

Voici l'ensemble des outils sélectionnés pour la diffusion de cette campagne estivale :

- **L'affichage mairie**, en envoyant un visuel dans chaque commune adhérente,
- **Le web** par la publication des éco-gestes sous forme de visuels facilitant les partages sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et LinkedIn,
- **Un flyer** sur les bonnes pratiques de l'eau, joint aux factures des 350 000 abonnés de juillet à décembre, informant sur les éco-gestes et comparant les consommations de deux familles : une économe, l'autre non économe. Ce flyer a été également envoyé aux élus pour déclinaison dans les journaux municipaux,
- **Des insertions presse** via «La Voix du Nord» et «L'Observateur» pour cibler les relais d'opinion,
- **Des spots de sensibilisation** de 20 secondes sur les radios locales.

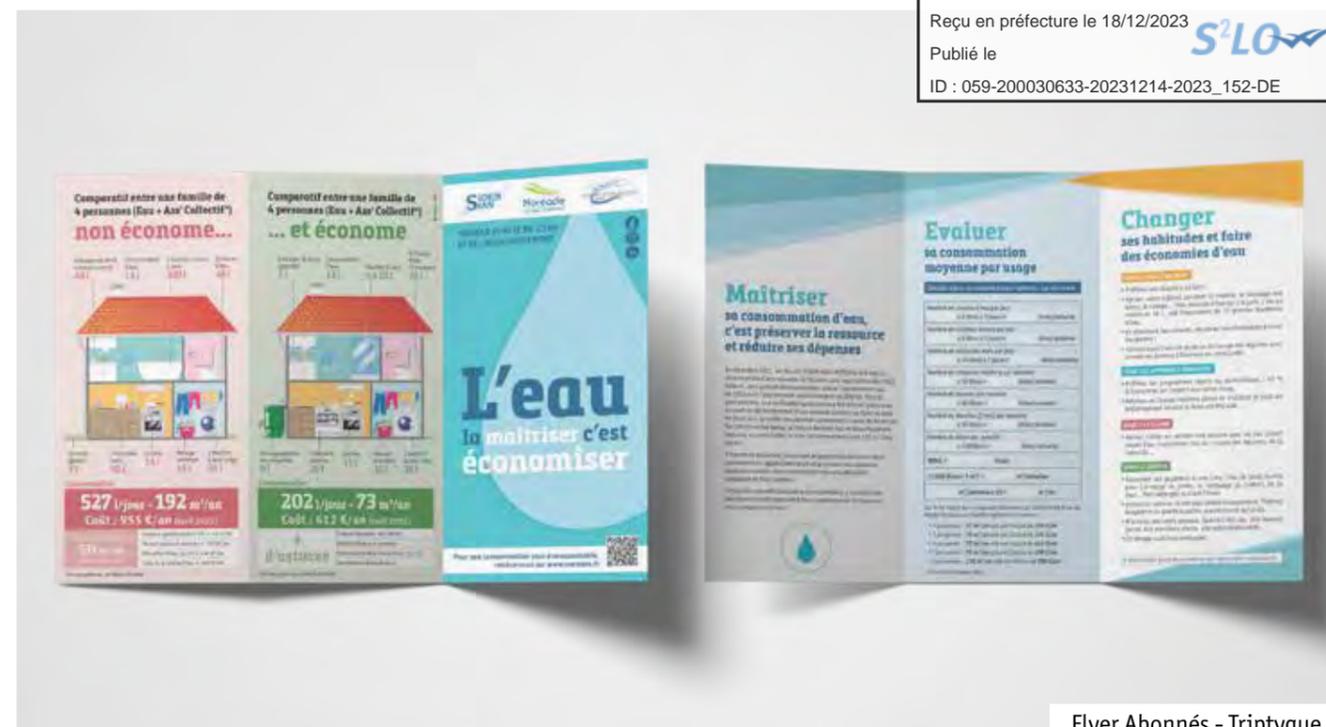
Ce plan de communication s'est appuyé sur des outils ciblés, adaptés aux territoires, et sur une répétition importante du slogan «L'Eau, la Maîtriser, c'est économiser». Il a permis une augmentation importante du nombre de visiteurs sur la page « Je maîtrise ma consommation d'eau potable » du site internet de Noréade en passant de 180 visiteurs par mois entre avril et juin à 4 528 entre juin et septembre.



Insertion Presse



Affiche



Flyer Abonnés - Triptyque

Préparer l'avenir passe aussi par la sensibilisation des scolaires

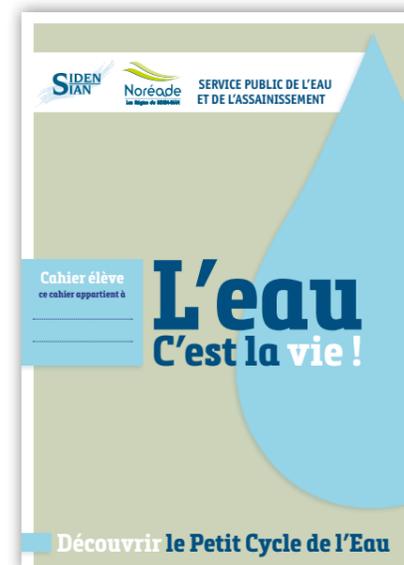
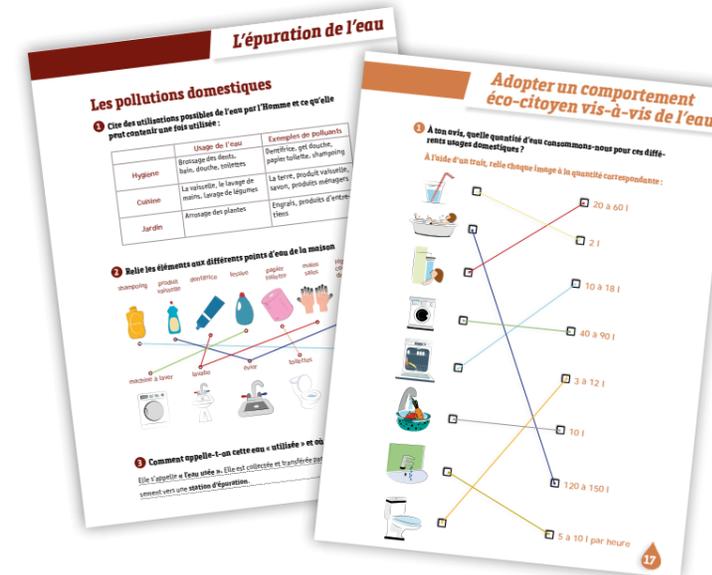
En 2022, dans une démarche voisine des campagnes menées dans les années 1990 pour sensibiliser les écoliers au « tri sélectif », le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont souhaité sensibiliser les adultes de demain : les élèves des écoles primaires.

Ainsi, le 22 mars, il a été décidé de mettre à profit l'édition de 2022 de la Journée Mondiale de l'Eau pour lancer une action visant le grand public et les enfants avec la parution d'un livret jeu « L'eau, C'est la vie ! » destiné aux élèves du cycle III de l'enseignement primaire, soit les classes de CM1 et CM2.

En accord avec les Inspections Académiques du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, ce livret a été envoyé aux Maires des 750 communes adhérentes du SIDEN-SIAN en leur proposant de les diffuser aux écoles situées dans notre territoire de compétence.

L'inspection Académique de l'Aisne a également utilisé ce livret dans le cadre du dispositif Classe d'Eau soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En parallèle à sa diffusion, les agents du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade se sont mis à disposition des communes pour animer des stands lors d'événements locaux. Au total, de mars à juin 2022, six salons ont été tenus avec au total plusieurs centaines d'enfants sensibilisés.



Pour télécharger le livret-jeu :



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
 Reçu en préfecture le 18/12/2023
 Publié le
 ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE

Les actions solidaires internationales

Depuis la loi dite « Oudin-Santini » de 2005, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Présentation de la politique de coopération internationale du Syndicat et de l'association aidée en 2021.



La politique du SIDEN-SIAN – Noréade

Le Syndicat participe au financement de projets de développement internationaux en suivant les règles suivantes :

- L'enveloppe versée annuellement pour l'ensemble des contributions doit être **inférieure ou égale à 20 000€**.
- **Aucune subvention ne doit dépasser 5%** du coût total de l'opération, dans la limite de 5 000€.
- La participation se concrétise seulement si **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient** également le projet.

L'Association Inter'Aide

Inter'Aide est spécialisée dans la réalisation de programmes de développement auprès de familles rurales particulièrement démunies. En 2020, par exemple, Inter'Aide a conduit 50 programmes dans 6 pays africains et à Haïti. 160 000 familles bénéficiaires (soit 800 000 personnes) ont été appuyées directement pour répondre à leurs besoins vitaux. Depuis sa création en 1980, ses domaines d'action sont l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'appui scolaire. Les programmes sont conduits dans des zones rurales particulièrement isolées, à densité de population élevée, où la présence d'ONG est faible et le contexte politique relativement stable pour pouvoir inscrire les actions dans la durée. Les régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider un projet d'accès à l'eau potable dans le district de Daramolo, en Ethiopie, par la construction de 34 points d'eau pour une population de 10 000 habitants. Le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et Noréade Assainissement apportent leur soutien financier en 2022 à hauteur de 5% du projet, soit 5 371€.



Puits de l'association *Inter'aide* - Ethiopie



Construction du puits de l'association *Inter'aide*



Grain de Sénévé - Le puits inauguré au Togo

L'Association Grain de Sénévé

L'Association Grain de Sénévé agit pour permettre aux jeunes de France et d'ailleurs de croiser leurs regards sur les questions liées au développement durable autour de l'eau, l'assainissement, l'agro-écologie, l'environnement et les énergies renouvelables. Elle accompagne des jeunes fragiles dans des villages au Togo pour les aider à valoriser leur patrimoine naturel et à améliorer leurs conditions de vie. Elle initie, étudie, identifie et exécute des projets de développement durable. Ce faisant, elle participe également à la formation, à l'information et à la sensibilisation des acteurs du développement. Les régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider trois projets distincts dans trois villages du Togo (Yéviépé, Ganavé et Adjové). Ils consistent en l'amélioration de la qualité de l'eau par la réalisation de forages, de bornes fontaines et la construction de blocs de latrines quatre cabines. En 2022, le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et Noréade Assainissement apportent leur soutien financier à ces projets à hauteur de 5%, soit 5 000 € par projet.

Un Service Public assuré en continu

L'accueil en journée

Dans nos **Centres d'Exploitation**, l'accueil est assuré du lundi au vendredi de **8h à 12h et de 13h à 16h30**.

Au Siège, les horaires d'accueil sont du lundi au vendredi de **8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30**.

Un service 24h/24, 7j/7

Le service public est assuré **en permanence par une astreinte** hors des horaires d'ouverture de nos bureaux. Ce service est dédié aux interventions techniques urgentes.

Pour connaître le numéro technique à composer lors d'une urgence, il suffit de se rendre sur le site Internet des Régies SIDEN-SIAN Noréade www.noreade.fr et de cliquer sur les onglets « Noréade » puis « Agences Noréade ».

Les réseaux sociaux

Les Régies du SIDEN-SIAN, Noréade Eau et Noréade Assainissement sont sur les réseaux sociaux qui constituent une source d'informations supplémentaire.

 @Noreade

 Noreade les Régies du SIDEN-SIAN

 @Noreade_SIDENSIAN



Le Siège à Wasquehal



2022, MOIS PAR MOIS

La visibilité télévisuelle

P.28 & P.29

Retour sur les interventions du Syndicat sur les chaînes de télévision.

Les inaugurations

P.38 à P.41

De mai à juillet, 3 mois rythmés par les inaugurations de sites.

Le nouveau Centre d'Exploitation

P.44 à P.47

Un nouveau Centre d'Exploitation à Saint-Sylvestre-Cappel.

La visibilité télévisuelle du SIDEN-SIAN et de ses Régies

Ces dernières années, le SIDEN-SIAN et ses Régies ont mis en place une nouvelle stratégie de relations presse et de communication sur Internet. Les nouveaux outils qui ont été déployés ont permis d'accroître sensiblement la notoriété du Syndicat auprès des journalistes qui, dorénavant, ont pris l'habitude de le solliciter dès qu'il est question de l'eau. Preuve en est, les multiples interviews et reportages qui ont été effectués par des chaînes de télévision à diffusion régionale et nationale au cours de l'année 2022 mettant en valeur l'engagement de nos élus et de nos agents.



Janvier 2022 - Le SIDEN-SIAN sur WEO

Au lendemain du passage à l'année 2022, la chaîne de télévision régionale WEO a sollicité des experts du Syndicat afin de présenter les particularités de l'eau potable consommée dans les Hauts-de-France. Dès le lundi 3 janvier, au cours d'une interview enregistrée sur le site des citernes de Moncheaux, le Président Paul RAOULT a ainsi pu rappeler que la solidarité des territoires permet d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur le territoire du SIDEN-SIAN. Interviewée également, la 1^{ère} Vice-Présidente Danielle MAMETZ a appelé à l'utilisation des écogestes pour préserver la ressource et le Directeur Général Adjoint Dominique WANEGUE a évoqué le contrôle et l'origine de cette ressource.



La visibilité du SIDEN-SIAN via la presse et le web

- 794 retombées dans la presse régionale et 8 retombées dans la presse nationale spécialisée
- 432 097 le nombre de vues de nos publications sur les réseaux sociaux
- 2 296 536 le nombre de vues de notre site internet

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE

france 2 3 régions

Septembre 2022 Paul RAOULT sur France 3

Le 8 septembre, alors qu'une sécheresse sévère et tenace sévissait sur l'ensemble de la France sans épargner nos territoires, le Président Paul RAOULT a été convié par France 3 Nord-Pas-de-Calais pour faire un point sur le niveau des nappes phréatiques dans notre région. A cette occasion, il a présenté les solutions mises en place par le Syndicat pour éviter les ruptures d'alimentation.

Septembre 2022 - Nouvelle sollicitation de WEO sur les futures sources d'eau potable

Le 19 septembre, l'opportunité a été également donnée au Président Paul RAOULT de sensibiliser les téléspectateurs de WEO sur la possible utilisation des eaux dites « non conventionnelles ». Sa présentation du projet de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois, développée aux côtés du Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Thierry VATIN, a permis d'informer le public le plus large sur ce dossier particulièrement important à la veille des enquêtes publiques conduites à son propos.

Septembre 2022 - L'enjeu du coût de l'électricité évoqué sur France 2

Le 26 septembre 2022, un reportage a été diffusé lors du journal télévisé de France 2 au sujet de la défaillance d'Hydroplus, fournisseur d'électricité de collectivités et établissements publics dont les Régies SIDEN-SIAN Noréade. Interviewé sur le site de la Station d'épuration de La Gorgue, Monsieur Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général Adjoint, est intervenu lors de ce sujet qui prenait pour exemple quelques-unes des 49 entités publiques ayant subi bien malgré elles les conséquences de cette défaillance.

Une reconnaissance nationale pour la stratégie d'interconnexion mise en place par le SIDEN-SIAN

Le travail effectué depuis des décennies par le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN Noréade-Eau a de nouveau été remarqué lors du premier trimestre 2022. En effet, le SIDEN-SIAN a été retenu pour l'étude menée au niveau national par la Cour des Comptes avec les différentes Chambres Régionales des Comptes françaises sur la gestion quantitative de la ressource en eau en période de changement climatique. L'occasion de présenter l'histoire et l'actualité de la déjà très médiatique «Autoroute de l'Eau», symbole de cette gestion visionnaire.

La problématique initiale : la disponibilité de la ressource en eau n'est pas acquise

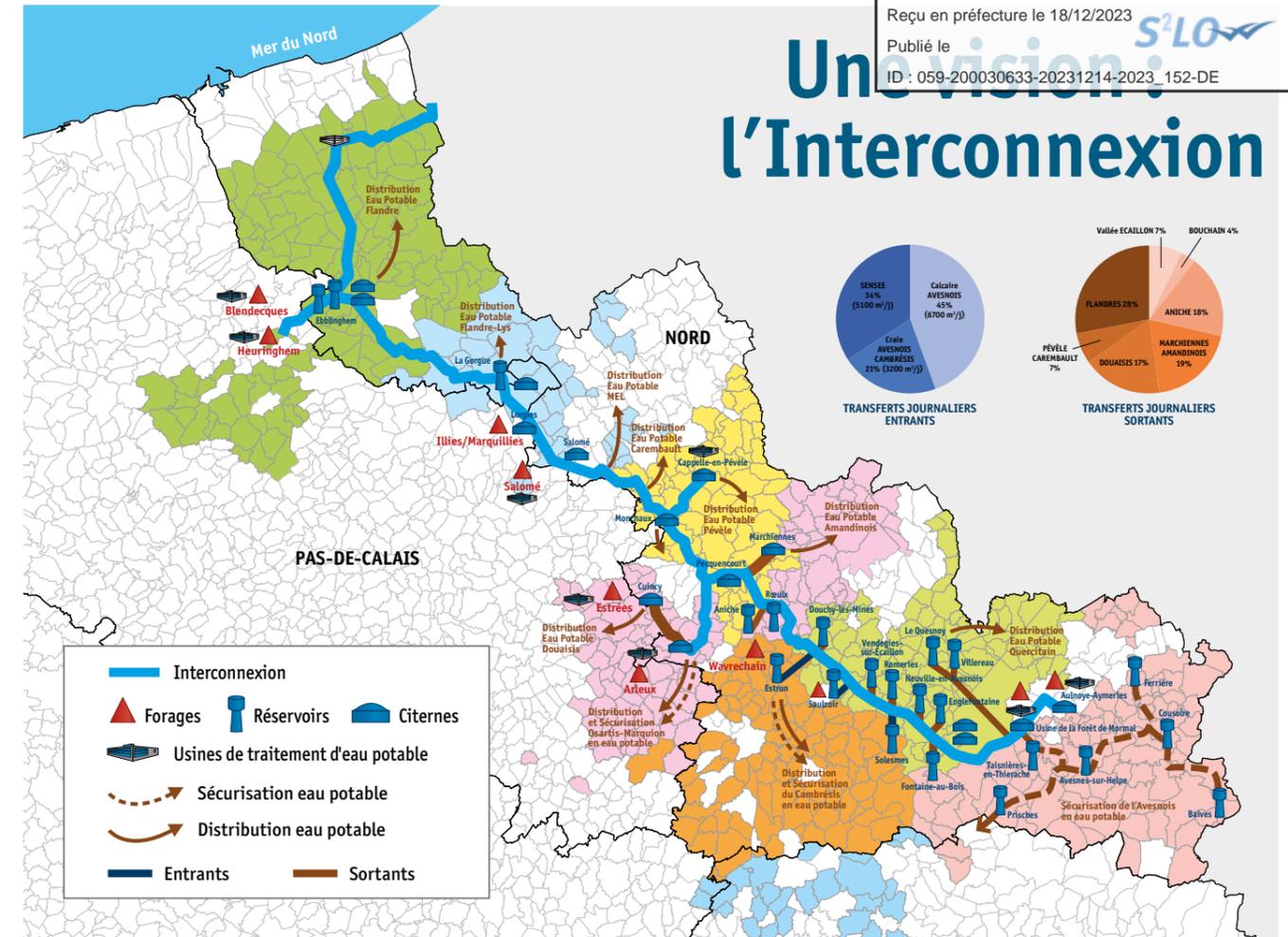
Dès la fin des années 1980, les équipes du SIDEN constatent que plusieurs facteurs peuvent mettre en péril la qualité et la quantité d'eau disponible. Parmi ceux-ci, trois sont prépondérants :

Le facteur climatique : les épisodes de sécheresse sont de plus en plus longs, sévères et fréquents. Véritable symbole des changements climatiques brutaux de notre époque, la sécheresse n'est plus exceptionnelle mais structurelle.

Le facteur humain : certaines nappes phréatiques approchent des limites de leurs capacités avec l'augmentation des besoins liés à l'augmentation de la population.

Le facteur géologique : l'absence de nappes phréatiques exploitables sur près de la moitié du département du Nord.

Dès lors, la priorité est donnée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de compétences par un partage équitable entre chaque territoire.



Une solution présente dans l'ADN du SIDEN-SIAN

La protection des communes situées depuis les Flandres jusqu'à l'Avesnois en passant par le Cambrésis, le Denais, l'Amandinois ou encore l'Ostrevant et Pévèle-Carembault doit se faire en concertation avec chaque acteur local. 98 % de l'eau étant issue des nappes et celles-ci n'étant pas exploitables en de nombreux lieux, la solidarité entre les communes est indispensable. Elle se caractérisera par un vaste chantier d'interconnexions sur près de 200 km entre l'Avesnois et la Flandre Maritime, pour un coût de 200 millions d'euros : «l'autoroute de l'eau».

En 1989, la première liaison de 25 km entre Hondschoote et Blendecques (Pas-de-Calais) est réalisée pour 20 millions d'euros. Paul RAOULT, devenu Président de l'institution en 1992, insuffle ensuite un nouveau dynamisme à cette infrastructure, ce qui aboutit à une deuxième liaison reliant sur 45 km Eblinghem et La Gorgue pour 30 millions d'euros en 1998. Une troisième liaison est entreprise par la suite pour relier La Gorgue à Pecquencourt sur 55 km pour 40 millions d'euros avec la mise en service de l'usine d'Arleux en 2004.



Travaux à Landrécies



Unité de traitement d'eau potable de Mormal

La connexion Pecquencourt-Locquignol

Au début des années 2000, le SIDEN-SIAN Noréade entame la dernière phase de « l'Autoroute de l'eau » entre Pecquencourt et l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

L'eau en forêt de Mormal

En effet, indépendamment des interconnexions, des premières recherches d'eau en forêt de Mormal avaient été réalisées au début des années 90, et de premiers forages avaient été mis en service en 1994 pour secourir les communes du Quercitain qui avaient connu des difficultés d'approvisionnement en 1990 et 1991.

À la suite de nouvelles recherches réalisées au début des années 2000 à proximité de la commune de Sassegnies, de nouveaux forages ont été autorisés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, après avis d'un hydrologue agréé le 14 août 2007.

Les préparations de la connexion à l'Autoroute de l'eau

Le projet est lancé dès 2003 par la reconnaissance du tracé. D'une longueur de 75 km, il emprunte sur 9 km la forêt de Mormal et traverse 32 communes sur 4 arrondissements. Afin de préserver la forêt, les prélèvements qui doivent être autorisés et contrôlés par l'Etat doivent être effectués dans une nappe distincte et plus profonde (20 à 40 m plus bas) que la nappe superficielle qui alimente les arbres. Ceux-ci ne sont donc pas menacés, comme l'a reconnu l'Office National des Forêts. Pour Paul RAOULT, aujourd'hui membre du Comité National d'Orientation des Forêts d'Exception et Président Fondateur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, aucun compromis n'aurait pu être envisagé à ce sujet alors que les forêts françaises subissent les conséquences du changement climatique.

En parallèle des premiers travaux, différents acteurs du secteur sont mis à contribution et un dossier d'enquête publique comportant une étude d'incidence Natura 2000* est réalisé. Le SIDEN-SIAN signe un protocole d'accord avec plusieurs partenaires : la Chambre d'agriculture du Nord,

la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et le Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord. Des réunions publiques sont également organisées afin de présenter le projet aux élus, aux habitants et aux agriculteurs directement concernés par les chantiers à venir.

Enfin, 9 ans après le début de la reconnaissance effective du tracé, le 16 juillet 2012, un avis favorable unanime est émis par le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Nord (CODERST) où des associations de défense de l'environnement siègent aux côtés d'experts et de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des consommateurs.

Le 1^{er} octobre 2012, la liaison est déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral ce qui implique des vérifications permanentes de l'absence d'impact sur la faune et la flore du territoire par les services de la police des Eaux.

Les travaux

La première phase de travaux est engagée en 2013. Treize forages voient ainsi le jour, tous ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale en date du 14 août 2007 et d'une autorisation de distribuer l'eau en date du 26 juillet 2018. La liaison devient effective le 1^{er} février 2019 avec la mise en service de l'unité de production d'eau potable de Locquignol.

En conclusion, une réunion publique avec des experts indépendants du Bureau de Recherches Géologiques et Minières est organisée le 17 avril 2019. Les élus impliqués dans le projet y sont conviés à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet Alexander GRIMAUD qui reconnaît la réussite des opérations. Plus de 450 communes sont enfin sécurisées et l'inauguration du site se déroule le 11 septembre 2019. Deux ans plus tard, le 15 février 2021, Bérangère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, viendra saluer le travail effectué par le Syndicat au cours d'une visite ministérielle.

Le SIDEN-SIAN et la recherche de nouvelles sources permanentes d'innovation

En 2022, le Syndicat est présent sur quatre départements et la recherche de nouvelles sources d'eau potable est une préoccupation permanente. Les investissements en recherche de fuites sur l'ensemble du réseau sont conséquents et les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQuE) et de protection de la ressource sont organisées sur les secteurs en besoin. Également, des campagnes de communication à grande échelle sont mises en place pour **diffuser les écogestes**.

L'eau sera, évidemment, l'un des enjeux politiques et économiques du XXI^{ème} siècle et le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies, est prêt à y prendre toute sa place sous l'impulsion de son Président Paul RAOULT.



Travaux d'interconnexion à Estrun

Un livret-jeu mis à la disposition des écoles à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau

Sous l'impulsion des élus du SIDEN-SIAN, les services des Régies SIDEN-SIAN Noréade ont diffusé un livret destiné aux élèves des écoles élémentaires des communes adhérentes du territoire à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2022. Conçu pour les élèves de CM1 et CM2 et s'inscrivant dans le cadre du programme officiel de l'Education Nationale, ce fascicule permet aux écoliers d'appréhender le Cycle de l'eau tout en sensibilisant aux écogestes les enfants et, par leur intermédiaire, leurs parents.

La genèse du projet

Sensibiliser les écoliers, c'est diffuser aux adultes de demain les écogestes respectant la ressource. Pour cela, le SIDEN-SIAN et ses Régies agissent auprès des plus jeunes avec différents moyens de communication.



Une vidéo présentant le Cycle de l'Eau, «H2O et le Cycle de l'eau», a été diffusée sur la plateforme Youtube en 2011 et elle cumule aujourd'hui 368 000 visionnages.



Différents ouvrages accueillent des écoles pour des visites ponctuelles, comme le lagunage d'Elincourt ou la zone humide d'Herzeele.

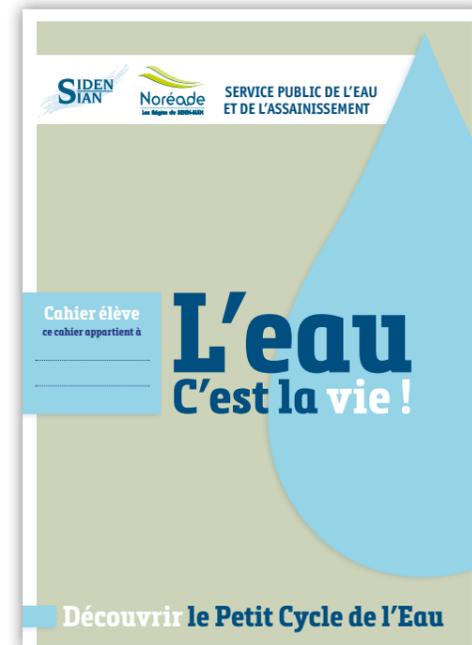


Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-200030633-20231214-2023_152-DE

Nos élus et experts se tiennent quotidiennement à disposition des écoles, collèges et lycées pour présenter les enjeux de l'eau et de l'assainissement dans notre Région comme ici à Hazebrouck en mars 2022.

Malgré ces moyens et leur efficacité, un outil compilant tous les aspects du fonctionnement du petit cycle de l'eau manquait au SIDEN-SIAN. Après une étude des différents programmes scolaires, sous la supervision des élus, il a été décidé de lancer un livret-jeu «L'eau c'est la Vie» à destination des élèves du Cycle 3 (CM1-CM2) afin de faire connaître les enjeux autour de « l'or bleu ».

Début mars 2022, le livret-jeu a été envoyé en version numérique aux Inspections académiques de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais. Celles-ci ont donné leur accord à une diffusion aux écoles des communes adhérentes lors de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars.



Les sujets évoqués

Le livret met en avant différents sujets pouvant être traités indépendamment, selon le niveau de connaissance de l'élève. Les fiches n°1 et n°2 présentent l'eau sur terre et ses différents aspects. La fiche n°3 explique ce qu'est «l'épuration» et rappelle son importance cruciale pour l'environnement. La fiche n°4 explique les besoins physiologiques des êtres-vivants. Enfin, les fiches n°5 et n°6 proposent à l'écolier d'adopter un comportement écocitoyen vis-à-vis de l'eau.

La diffusion du livret

Le livret-jeu L'Eau c'est la Vie a été utilisé par les communes suivantes : Auby, Auchy-lez-Orchies, Banteux, Bermeries, Boëseghem, Bousies, Bugnicourt, Cassel, Dimechaux, Doullers, Epinoy, Escautpont, Fauquembergues, Fontaine-au-Bois, Gondecourt, Hamblain-les-Près, Hasnon, Haverskerque, Lambres-lez-Douai, Le Cateau-Cambrésis, Le Douliou, Mérignies, Neuf-Berquin, Noreuil, Noyelles-sur-Escaut, Pommereuil, Raismes, Thumeries et Verchain-Maugré.

Également, plusieurs communes ont sollicité les services du SIDEN-SIAN – Noréade pour tenir un salon à direction des écoliers pour présenter les écogestes : Cappelle-en-Pévèle, Cappelle-Brouck, Elincourt, Hazebrouck, Haut-Lieu et La Groise. L'ensemble de ces communes représente un poids de population de 96 136 habitants.

